



COMPTE- RENDU UNSA du Conseil de la Formation du 24 juin 2014

1/ Informations du Président:

Le Président étant absent, c'est le VP Etienne Baumgartner qui préside la séance.

- L'Université a eu un retour officieux de la Région sur la demande de subvention 2014 qui se monterait à 403 200€, soit 40000€ de moins que l'an dernier.
- L'Université a également eu le retour des prix de la Chancellerie et du prix Université – Entreprises : le MASTER économie de la firme et des marchés a été retenu pour le grand prix de la Chancellerie et pour le second, l'attribution est en attente après le départ de la Rectrice. Le prix vise à récompenser des étudiants en stage dans des entreprises lorraines.
- Rétro-planning pour le prochain contrat: les dossiers devront être prêts pour fin 2016. Le Conseil de la Formation va réfléchir sur le cadrage sur l'approche compétences dès la rentrée de septembre.
- Les demandes d'habilitation pour les 3 LP demandées hors vague ont reçu un avis favorable.
- L'UL attends la parution du décret officiel pour les stages qui prévoit la fin des stages de plus de 6 mois, une hausse de la rémunération de 87€ et un suivi plus strict des étudiants. L'application de ces mesures serait reportée à 2015.
- Enfin un décret cadrant les conventions universités-lycées pour les étudiants de classe préparatoire est également attendu. (question des droits d'inscription).

2/ Approbation des CR du Conseil de la Formation du 28 janvier 2014, du 18 mars 2014 et du 04 avril 2014:

Pour le 1er : Vote à l'unanimité - 2 abstentions

Pour le second : Vote à l'unanimité – 4 abstentions

Pour le dernier : Vote à l'unanimité – 2 abstentions

3/ Nomination d'un membre extérieur au C :



M. Fabrice GUTNIK, ancien directeur d'Inffolor - devenu Lorraine Parcours Métiers - depuis sa fusion avec l'OREFQ, a été muté. Son successeur, M. Emmanuel JOURNOT est pressenti pour lui succéder.

Sa nomination est votée à l'unanimité moins 2 abstentions.

4/ Formation:

4.1 Calendriers pédagogique 2014-2015

Les calendriers manquants (PACES-ESPE) ont été reçus.

Vote: Vote à l'unanimité - 2 abstentions

4.2 Référentiel enseignant

Les fonctions reprises dans les lignes III.1.1 concernant les responsabilités spécifiques ont été classées en recevables et non recevables par rapport aux critères prédéterminés.

Le Conseil se prononce sur les fonctions, pas sur les volumes horaires, la valeur de référence proposée étant 30 HETD. Ces volumes seront déterminés par les Collegium concernés.

Vote: Vote à l'unanimité

Les fonctions des lignes III.1.7 concernent les missions pédagogiques particulières collectives ou des activités transversales que l'établissement finance en central.

Le Conseil se prononce sur les fonctions, le volume horaire pourra être supérieur ou inférieur au volume indiqué.

Vote: Vote à l'unanimité

4.3 DU 2014-2015

Le montant des droits est conforme au taux fixé par arrêté ministériel. Le Conseil se prononce également sur les Droits d'inscriptions pour les Diplômes Universitaires, les droits pour les auditeurs libres, pour le sport et le tarif de renouvellement de la carte d'étudiant.

Vote: Vote à l'unanimité



4.4 Modalités de Contrôle des Connaissances:

Rappel du circuit d'adoption : le CF vote le cadre général (MCC générales), le Conseil de Collegium détermine les MCC particulières qui sont proposées pour avis au CF et adoptées ensuite par le Conseil de Collegium.

Toutes les modalités ne sont pas remontées.

Pour les Collegium ALL et Technologies, santé, **elles sont adoptées à l'unanimité.**

Pour le Collegium Sciences et Technologie, l'organisation de la 2^{ème} session est à revoir : elle ne doit pas forcément être calquée sur la 1ère session et il y a beaucoup de contrôle continu.

L'administration fait remarquer que le contrôle continu intégral est illégal (arrêt du Tribunal administratif d'octobre 2013) et qu'une deuxième session devra être prévue pour 2014 2015.

Vote: Vote à l'unanimité moins 2 contre

4.5 Bilan des UE libres :

Le bilan est globalement satisfaisant malgré quelques soucis liés à l'horaire de début des cours (13h au lieu de 14h) et à la neutralisation effective de la plage dédié le vendredi après midi.

Il est remarqué que le taux de réussite est très variable selon les UE et un tableau des moyennes et écart-types par UE est demandé pour mise à la disposition des jurys.

La question des sites éloignés (Epinal et Sarreguemines) est posée : les étudiants de ces sites n'ont accès qu'à l'offre locale, très réduite. Les conditions d'accès aux sites les plus proches vont être examinées.

Proposition 2014 2015 :

- 30h CM
- Ajout de proposition dans les domaines de la promotion de la santé et de l'entrepreneuriat
- Arrêt des cours partout le vendredi midi
- Listes définitives publiées en septembre

Vote: Vote à l'unanimité



4.6 Parcours types de licence

Le Conseil de la formation et le CA doivent valider ces parcours-types. Chaque diplôme est accompagné d'un supplément au diplôme.

Des demandes supplémentaires sont soumises au CF. Pour certaines demandes, les parcours types et les mentions sont la même appellation répétée 2 fois. Les parcours types Mathématiques Economie et European Computer Sciences ne sont pas retenus.

Vote: Vote à l'unanimité

4.7 Modification des maquettes MEEF et Santé:

Celles pour la santé sont mineures et ne posent pas de problème. Les modifications pour le MEEF font suite à la réforme de MASTER et concernent la 2^{ème} année mise en place à la rentrée 2014.2 parcours-type pour les étudiants admis au concours (PEA) et les étudiants encore en préparation d'admission(PEPA) sont mis en place. Il y a 4 mentions de MASTER, 24 parcours en M1 et 48 parcours en M2.

Vote: Vote à l'unanimité

4.8 Modification de DU et DIU

Pas de remarques particulières.

Vote: Vote à l'unanimité

4.9 Suppression de DU et DIU de médecine

Pas de remarques particulières.

Vote: Vote à l'unanimité

4.10 Création de DU et DIU de médecine

3 demandes sont reportées à la rentrée de septembre, certains documents étant parvenus la veille au soir.

4.11 Création DU Psychothérapies...



Le projet est présenté par le rapporteur qui a examiné le dossier. Quelques anomalies et maladresses ont été pointées :

- 1 seul examen terminal pour 3 ou 4 UE
- pas de compensation de prévue
- les conditions d'assiduité ne sont pas détaillées
- la répartition des « bénéfiques » éventuels en fin de formation entre les responsables pédagogiques est impossible, compte tenu des règles de la comptabilité publique.

Vote: 3 Vote contre 14 abstentions et 3 refus de vote 0 vote pour

Le projet est repoussé. L'UNSA et le SGEN ont voté contre, notamment sur le point de la répartition des bénéfiques éventuels.

4.12 Création DU Droit de la propriété intellectuelle

Les responsables pédagogiques présentent ce projet qui concerne à la fois les droits d'auteur et à la fois le droit de la propriété intellectuelle. Il a été conçu suite à la demande du bâtonnier du bureau de Nancy et concerne à la fois les étudiants souhaitant se spécialiser dans ce domaine et les avocats au titre de la formation continue.

Le rapporteur fait remarquer quelques imprécisions, sur les conditions d'assiduité et sur l'annexe financière. En effet, la ligne autres recettes est trop vague, une double prime est prévue-d'un montant relativement faible- il est vrai.

Le tarif unique est de 1400€ et les étudiants pourront en être exonérés via la procédure accélérée pour les DU DIU.

10 inscrits payants suffiront à équilibrer cette formation.

Il est fait remarquer que le montant est très faible pour les avocats et il pourrait être nettement augmenté pour compenser les exonérations des étudiants.

Vote: Avec ces remarques vote à l'unanimité moins 2 abstentions

4.13 Création DU en biodiversité

Ce DU a été conçu pour répondre à la demande du Centre de valorisation des Ressources Humaines du ministère de l'Ecologie.



Il vise à apporter un niveau de connaissances intermédiaire entre les connaissances de base et l'expertise au personnel du ministère qui le finance en totalité.

Vote : Vote à l'unanimité moins 2 abstentions

4.14 Demande d'habilitation à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste

L'école date de 1964 et le taux d'insertion approche chaque année les 100%.

La maîtrise de la formation fait passer le cursus de 4 à 5 ans. Le décret est arrivé très tardivement et cette demande d'habilitation est nécessaire pour que l'école conserve son accréditation.

Vote : Vote à l'unanimité

4.15 Validation du label «Enseignement Supérieur » du doctorat de l'Université de Lorraine

Ce label est proposé aux doctorants sous contrat d'enseignement qui assurent 64h ETD par an pendant deux ans ainsi qu'aux vacataires.

Il vise à certifier l'acquisition des compétences à enseigner pour les futurs enseignants du supérieur.

Il est inclus dans la formation doctorale et n'a pas de budget spécifique. 270 doctorants sont concernés.

Vote : Vote à l'unanimité

5/ Conventions :

5.1 : Convention UL - Direction Régionale Agriculture :

Il s'agit d'une reconduction d'une convention entre l'enseignement technique agricole et l'UL permettant des passerelles entre les BTS agricoles et nos Licences Pro.

Vote : Vote à l'unanimité

5.2 : Accord international ISAM-IAE et l'INRT "MISIS" de Moscou :

Il s'agit d'effectuer une étude sur le type de protection sociale des étudiants russes accueillis en France.



Vote : Vote à l'unanimité moins 2 abstentions

5.3 : Accord international UFR MIM et L'International University of Logistics and Transport de Wroclaw (Pologne)

Il s'agit de délocaliser le Master « Mention Sciences pour l'Ingénieur et Sciences des Matériaux (SPIM) – Spécialité Génie des Systèmes Industriels »

Vote : Vote à l'unanimité

Fin de la séance à 12h50.

Vos élus :

Janine PERREAU, Laurence PECORARI et Muriel SCHLATTER.